



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Céline Dessimoz, Les Verts, Alexandre Maret (suppl.), PDCB, Julien Dubuis, PLR, Diego Clausen, CSPO et cosignataires
Objet	Etude des besoins des séniors: il est temps de passer à l'action !
Date	15.06.2018
Numéro	2.0246

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'effectuer une étude concernant les besoins spécifiques des séniors valaisans, comme recommandé par la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées, mais également mentionné dans le programme gouvernemental.

S'ils constituent une population très hétérogène du point de vue socio-économique, les séniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs et en forme, ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible, cela même jusqu'à un âge avancé.

Le canton du Valais désire soutenir cette évolution en mettant en place une véritable politique en faveur des personnes âgées. C'est pour cette raison que la nouvelle Commission consultative cantonale, nommée pour la période 2018-2021, a été mandatée pour effectuer des propositions en collaboration avec les associations de séniors, notamment pour :

- La mise en place d'un dispositif permettant de coordonner et de promouvoir les services et les projets développés, pour et par des séniors valaisans ;
- La réalisation d'une enquête permettant de connaître au niveau communal ou régional les ressources et les besoins réels de cette catégorie de population.

Durant l'année 2018, la Commission a analysé et retenu une liste d'indicateurs et d'informations nécessaires au développement et à la conduite d'une politique cantonale et locale en faveur des séniors. Ces indicateurs concernent la démographie, la situation économique des séniors, le logement, la mobilité, le travail, le bénévolat, les proches-aidants, l'intégration sociale et la participation politique.

A partir de ces éléments, un tableau objectif de la situation des séniors pourra être dressé au niveau cantonal et un questionnaire harmonisé, à adresser aux séniors au niveau local, sera mis à disposition des communes. En parallèle, un questionnaire destiné aux autorités communales devra leur permettre de dresser un état des lieux de leur politique « séniors » et de les sensibiliser sur les différents enjeux.

Par ailleurs, la Commission a développé une démarche de mise en place d'une politique locale en faveur des séniors permettant d'obtenir une mobilisation active et participative de la population des séniors, et devant permettre aux autorités communales de faire face aux difficultés liées au vieillissement de la population.

A cet effet, un rapport intermédiaire sera soumis au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2019. Le rapport final sera élaboré pour le mois de janvier 2020.

Au vu de ces éléments, le postulat est ainsi accepté dans le sens où il est déjà réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie : enquêtes auprès des communes et des seniors valaisans

Conséquences financières : non estimables

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : non estimables

Conséquences RPT : non estimables.

Lieu, date Sion, le 11 février 2019